Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

Arrêté n° 26079

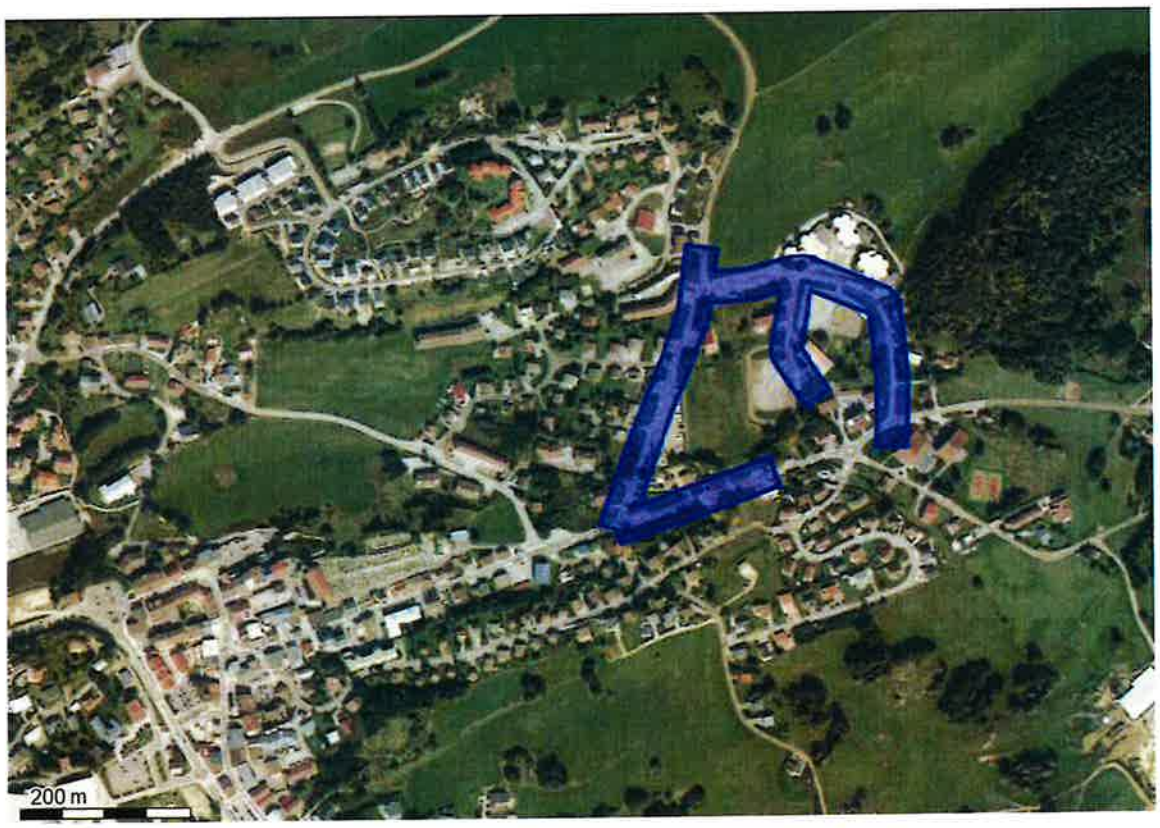
ARRETE DU MAIRE

Le Maire des Rousses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.2 à L.2213.1 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la Circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière ;
Vu la demande de la société COLAS France-LACOSTE - TSA 70011 Chez Sogelink – 69134 DARDILLY Cedex, devant effectuer les travaux de pose de conduites d'eau potable Montée du Rochat, **à compter du 20 avril 2026, pour une durée de 120 jours,**

ARRETE DE CIRCULATION ALTERNÉE POUR TRAVAUX

Article 1 :
A compter du 20 avril 2026, la circulation sera alternée, par feux tricolores, **Montée du Rochat** – 39220 LES ROUSSES, pour permettre la réalisation des travaux de pose de conduites d'eaux potables, par la société COLAS France-LACOSTE. **La durée des travaux est de 120 jours.**



Article 2 :
La circulation de tous les véhicules sera alternée par feux tricolores. La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h.

Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement des véhicules, sauf véhicules accrédités au chantier, seront interdits pendant toute la période des travaux.

.../...

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67292

.../...

Article 3 :
La société COLAS France-LACOSTE est chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation règlementaire ainsi que des dispositifs de sécurité nécessaires.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :
Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux concernés et une copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Centre d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Policier Municipal
- Monsieur le Directeur des Services Techniques communaux,
- La société COLAS France-LACOSTE.

Fait aux Rousses, le 15 avril 2026
Le Maire,

MAIRIE DES ROUSSES 39220 (JURA)

Christophe MATHEZ

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67292